

**RÉUNION DU COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL  
PERSONNEL ENSEIGNANT – SECTEUR JEUNES  
LE MERCREDI 5 JUIN 2019 À 9 H 00  
AU CENTRE DE SERVICES DE ST-FÉLICIEN (SALLE 208)**

**ORDRE DU JOUR**

1. Présences *ok*
2. Adoption de l'ordre du jour *France Lapierre*
3. Procès-verbal du 18 avril 2019
  - 3.1 Adoption *Stéphane Nadeau*
  - 3.2 Suivi
4. Retour sur la procédure d'affectation *Nous avons informé la partie patronale que comme elle de cet année, on ne voulait pas en réviser une autre (depuis l'Alc. 14 mai - 16 parties de + dans l'organisateur)*
5. Portrait des excédents
6. Octroi contrat à temps partiel *2-3 An 1 fin d'année pour 22 août tirage au sort*
7. Exigences particulières Hockey – Cité étudiante et Musique – Polyvalente de Normandin
8. Mutations *ch 2 et 3 c'est fait, mercredi le 5 juin -> seulement 2 jours les autres par la suite ça se poursuivait jusqu'à la fin juin*
9. Attribution des nouveaux postes *à partir du 15 août*
10. Rencontre en août
11. Cours d'été *1) les em. de l'an passé, 2) liste de priorité 3) suppléant*
12. Mise à jour de la liste de priorité
13. Fonctions et responsabilités
14. Tâches répité et annexe 49 *=> pour le début de la prochaine année, photo du 25 juin*
15. Budget de perfectionnement
16. Varia :
  - 16.1 Pondération à priori
  - 16.2 5-15 SA *la CS va refuser* *entente local la CS va l'appliquer* *5-14,04 -> ne peut pas travailler à TP* *autres employeurs*
  - 16.3 pour la 2<sup>e</sup> année (liste de prio)
  - 16.4 les em. de la liste de priorité
17. Date de la prochaine rencontre

CPD-44

CPD 43

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 18 avril 2019 à 9 heures  
au Centre de services de Saint-Félicien  
sous la présidence de Nadia Tremblay**

---

**1. PRÉSENCES**

Nadia Tremblay, Audrey Piquette, Francis Côté, Stéphane Nadeau, France Lapierre, Dany Privé, Julie Séguin et Mario Simard.

**Invitée :** Chantale Simard.

**MOT DE BIENVENUE :** Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Julie Séguin propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2019**

**3.1 Adoption**

Francis Côté propose l'adoption du procès-verbal du 20 février 2019.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Suivi du procès-verbal du 27 novembre 2018**

**Au point 7, Révision du processus d'évaluation en vue de l'inscription sur la liste de priorité,** France Lapierre demande à la partie patronale le nom des personnes qui ont pris part à ce comité. La partie patronale mentionne que Sabrina Castonguay, Lise Dufour, Stéphane Nadeau et Audrey Piquette formaient le comité.

**3.3 Suivi du procès-verbal du 20 février 2019**

**Au point 13, Tâches et horaires,** La partie patronale mentionne qu'un rappel au sujet des tâches et horaires sera fait auprès des directions au début de la prochaine année scolaire. Audrey Piquette précise qu'un courriel a été acheminé aux directions du secondaire pour leur rappeler que les périodes d'enseignants ressources ne soient pas utilisées pour que ces derniers assistent à des rencontres lors de plan d'intervention.

**Au point 16, Ajout 20 minutes de récréation,** Chantale Simard mentionne qu'elle prévoit discuter avec les ressources humaines de ce dossier dans les prochains jours.

**4. CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020**

Nadia Tremblay dépose le calendrier scolaire officiel de 2019-2020 (joint au présent procès-verbal).

\* **5. CENTRALISATION DE LA SUPPLÉANCE**

Audrey Piquette donne quelques précisions concernant la mise en place de la centralisation de la suppléance. Pour la partie patronale, le but est d'enlever une charge de travail aux secrétaires d'école et d'optimiser l'utilisation des ressources lors de suppléances. La partie syndicale déplore le nombre très élevé de problématiques depuis sa mise en place et propose à la partie patronale d'utiliser la centrale pour combler uniquement les absences lors de maladie non prévues. Pour toutes les autres absences prédéterminées : congé sans solde, compensation stagiaire, perfectionnement, etc. elle suggère également que les secrétaires dans les écoles soient responsables de combler les suppléances. La partie patronale analysera la demande.

**6. NOTE DE SERVICE JOURNÉE TEMPÊTE**

France Lapierre soulève une problématique au sujet de la note de service du directeur général, qui a été acheminée aux enseignants le 15 avril à 12 h 2, concernant l'horaire continu. Elle mentionne

aux membres du comité que ce point avait été discuté lors d'un CRT en 2013 et que les balises déterminées lors de cette rencontre étaient les suivantes : « Lorsqu'il y a des conditions routières périlleuses, les enseignants peuvent se présenter à l'école la plus proche et doivent informer leur direction et respecter 30 minutes pour le dîner. » De plus, les directions en collaboration avec le CPEE discuteront, au besoin, des autres procédures en cas d'une journée tempête.

**7. INDEMNISATION DE VACANCES (6 %) – SERVICE CONTINU**

La commission scolaire apportera les modifications en lien avec le service continu tout en respectant les normes du travail.

**8. EXIGENCES PARTICULIÈRES**

La partie syndicale demande à la partie patronale des précisions concernant les programmes. Audrey Piquette explique qu'il n'y a pas de programmes définis mais plutôt une tâche d'enseignant en lien avec certaines exigences particulières.

✚ **9. SUBSTITUTION – EXCÉDENTS D'EFFECTIFS**

La partie syndicale propose les modifications suivantes au texte concernant les excédents d'effectifs :

*Lorsque, dans une école, un excédent d'effectifs est prévu pour l'année suivante dans un champ ou s'il y a lieu dans une discipline; la commission y maintient un nombre d'enseignantes et d'enseignants égal au besoin d'effectifs.*

*Substitution : La commission offre le choix aux enseignantes et enseignants qui sont réputés affectés à cette discipline d'être placés en excédent d'effectifs selon l'ordre d'ancienneté établi suivant la clause 5-3.12.*

*Dans le cas où aucun enseignant ou aucune enseignante ne se prévaut du choix qui lui est offert, les enseignantes et les enseignants à maintenir sont choisis par ancienneté parmi celles ou ceux qui sont affectés à cette discipline et celles ou ceux qui sont réputés affectés à ce champ ou cette discipline suivant la clause 5-3.12.*

La partie patronale analysera la demande et informera la partie syndicale de sa décision.

**10. CLIENTÈLE SCOLAIRE 2019-2020**

Chantale Simard dépose les documents liés à la clientèle scolaire pondérée et non pondérée pour l'année scolaire 2019-2020 (joints au procès-verbal) et en fait la présentation.

**11. LISTE D'ANCIENNETÉ AU 30 JUIN 2018**

Nadia Tremblay dépose la liste d'ancienneté au 30 juin 2018 (jointe au procès-verbal).

**12. DÉPÔT DES DOCUMENTS DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

Audrey Piquette dépose les documents de l'organisation scolaire 2019-2020 (joints au procès-verbal) et en fait la présentation.

**13. AFFECTATION ÉCOLE, SECTEUR ET COMMISSION**

Les affectations écoles se dérouleront entre le 15 et le 17 mai. L'affectation secteur (pour les quatre (4) secteurs) aura lieu le 20 mai à ~~16 h 30~~ <sup>16 h 00</sup> à Saint-Félicien alors que l'affectation commission se tiendra le 27 mai. Quant à l'affectation des spécialistes, elle aura lieu au plus tard le 24 mai. D'ici quelques jours, tous les documents de l'organisation scolaire seront accessibles sur l'Intranet de la commission scolaire et une mise à jour de certains documents sera faite périodiquement.

**14. VARIA**

Aucun point n'est traité en varia.

**15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu à ~~9h~~<sup>à 9h</sup> le 5 juin 2019 au Centre de services de Saint-Félicien.

**LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 14 h 45.

---

**AFFECTATION COMMISSION**  
**LE LUNDI 27 MAI 2019 À 16 H 30**  
**CENTRE DE SERVICES DE ST-FÉLICIEN - SALLE 205**

Ordre de choix	Liste des enseignantes et enseignants en excédents ou ayant été déplacé(e)s ou plus jeunes de la CS	Ancienneté au 30 juin 2018		Situations suite aux affectations "Secteur"			École 2018-2019	Champ 2018-2019	CHOIX EFFECTUÉ À L'AFFECTATION COMMISSION (5-3.17.11)								
		An	Jour	Exc.	Sup.	5-3.16 D)			(Doit)		(Peut)		MED	NR	Champ 21		
									A) Prendre un poste vacant dans le même champ	B) Prendre un poste vacant dans une autre discipline de son champ	C) Prendre un poste vacant dans un autre champ, s'il consent	D) Supplanter dans son champ 5-3.16D)					
1	Roberge, Luc	11	188,41	X			École secondaire Des Chutes	13	Mathématiques et Sciences	Poste 13.2							
2	Boudreau, Aude-Hélène	7	10,15	X			Cité étudiante	19	Autre formation générale							X	
3	Fortin, Roxane	4	127,24		X		Benoît-Duhamel	3	Primaire	Poste 3.2							
4	Dallaire, Mireille	3	157,55	X			Polyvalente des Quatre-Vents	1	Adaptation scolaire	Poste 1.1							
5	Gagnon, Anick	3	106,80		X		NDDA, SLG	2	Préscolaire	Poste 2.7							
6	Côté, Joanie	2	170,22	X			Benoît-Duhamel	3	Primaire	Poste 3.5							
7	Boivin, Marie-Julie	2	93,93	X			Carrefour étudiant	3	Primaire	Poste 3.11							
8	Bergeron, Alexia	2	91,88	X			Polyvalente des Quatre-Vents	1	Adaptation scolaire	Poste 1.2							
9	Poulin, Catherine	2	61,08	X			Jeanne-Mance, Pie XII	1	Adaptation scolaire	Poste 3.3							
10	Fortin, Marie-Claude	2	55,12	X			De la Rivière	1	Adaptation scolaire	Poste 2.1							
11	St-Pierre, Nancy	2	9,25	X			De la Rivière, B-D, Jolivent, L'Arbrisseau	6	Musique au primaire							X	
12	Pilote, Carolanne	1	189,33	X			NDDA, SLG	1	Adaptation scolaire								X
13	Bernier Tremblay, Valérie	1	111,70	X			NDDA, SLG	1	Adaptation scolaire			Émile Laflamme					
14	Dubois, Éricka	1	108,95	X			Mgr Bluteau	1	Adaptation scolaire							X	
15	Laflamme, Émilie	1	8,98			X	Cité étudiante	1	Adaptation scolaire							X	
16	Tanguay, Hélène	0	0,00	X			Jolivent, L'Arbrisseau	3	Primaire	Poste 3.6							

Audrey Piquette, directrice adjointe  
Service des ressources humaines



COMMISSION SCOLAIRE

du Pays-des-Bleuets

**EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE  
CONCENTRATION HOCKEY  
CITÉ ÉTUDIANTE**

**Division 1 et Division 2**

Voici les exigences particulières pour l'enseignement de l'éducation physique (concentration hockey) :

- 1- Connaître le hockey et les règlements applicables;
- 2- Avoir des habiletés au niveau du patinage à un niveau avancé;
- 3- Avoir agi à titre d'entraîneur-chef ou d'entraîneur adjoint au hockey auprès d'un club reconnu par Hockey Québec au cours des trois dernières années;
- 4- Détenir la qualification (Hockey Québec) niveau de compétition 1.

Si l'enseignante ou l'enseignant ne répond pas à l'exigence n° 4 et démontre un intérêt pour ce type de poste, elle ou il devra suivre la formation et réussir le niveau de compétition 1 afin de répondre aux exigences du poste. La Commission scolaire assume l'entièreté des frais de ladite formation et l'enseignante ou l'enseignant prendra entente avec la direction pour sa libération ou la compensation de temps.

Service des ressources humaines

2019-06-04



COMMISSION SCOLAIRE

du Pays-des-Bleuets

**EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE  
POLYVALENTE DE NORMANDIN**

**Direction musicale**

Voici les exigences particulières pour l'enseignement de la musique :

- 1- Être titulaire d'un baccalauréat en enseignement de la musique;
- 2- Posséder une expérience pertinente en direction musicale;
- 3- Connaître la didactique des instruments d'harmonie.

Service des ressources humaines

2019-06-04

# Perfectionnement conventionné des enseignants (7-0.00)

Année scolaire 2018-2019

Écoles primaires

Écoles	Nombre de postes d'enseignants équivalent à temps plein 2018-2019	Montant prévu à la convention collective par enseignants à temps plein	Budget de perfectionnement 2018-2019	Solde disponible au bilan antérieur (30 juin 2018)	TOTAL DISPONIBLE POUR PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 2018-2019	Dépenses engagées en 2018-2019		GRAND SOLDE DISPONIBLE AU	
						Montant	%	1 <del>er</del> octobre 2018	%
Deux-Lacs(006) Boisjoli(007)	9,3784	240 \$	2 251 \$	11 911 \$	14 162 \$	1 309 \$	9%	12 853 \$	91%
De la Rivière (009)	6,2432	240 \$	1 498 \$	2 240 \$	3 738 \$	1 020 \$	27%	2 718 \$	73%
Benoît-Duhamel (011)	24,9324	240 \$	5 984 \$	14 196 \$	20 180 \$	3 404 \$	17%	16 776 \$	83%
Notre-Dame (012)	18,9189	240 \$	4 541 \$	10 757 \$	15 298 \$	2 964 \$	19%	12 334 \$	81%
Jolivent(014) L'Arbrisseau(015)	14,4865	240 \$	3 477 \$	4 768 \$	8 245 \$	3 630 \$	44%	4 615 \$	56%
Maria Goretti (030)	7,7027	240 \$	1 849 \$	5 792 \$	7 641 \$	1 861 \$	24%	5 780 \$	76%
Carrefour étudiant (031)	12,8919	240 \$	3 094 \$	8 907 \$	12 001 \$	2 655 \$	22%	9 346 \$	78%
Hébert (032)	20,0301	240 \$	4 807 \$	13 184 \$	17 991 \$	1 828 \$	10%	16 163 \$	90%
Mgr Bluteau (033)	18,5135	240 \$	4 443 \$	9 254 \$	13 697 \$	4 925 \$	36%	8 772 \$	64%
Jeanne-Mance(035) Pie XII(036)	13,2973	240 \$	3 191 \$	4 700 \$	7 891 \$	6 297 \$	80%	1 594 \$	20%
Ste-Marie (051)	18,2703	240 \$	4 385 \$	7 647 \$	12 032 \$	1 406 \$	12%	10 626 \$	88%
Ste-Lucie (056)	10,2432	240 \$	2 458 \$	5 479 \$	7 937 \$	5 323 \$	67%	2 614 \$	33%
Jean XXIII (053)- St-Lucien(055)	5,2687	240 \$	1 264 \$	1 228 \$	2 492 \$	1 362 \$	55%	1 130 \$	45%
N.-D-de-Lourdes (059)	7,7568	240 \$	1 862 \$	3 100 \$	4 962 \$	2 306 \$	46%	2 656 \$	54%
Sacré-Cœur (072)	9,2432	240 \$	2 218 \$	5 750 \$	7 968 \$	698 \$	9%	7 270 \$	91%
Ste-Thérèse (074)	25,6757	240 \$	6 162 \$	13 569 \$	19 731 \$	3 587 \$	18%	16 144 \$	82%
N.-Dame-des-Anges(080)	37,8919	240 \$	9 094 \$	15 833 \$	24 927 \$	16 949 \$	68%	7 978 \$	32%
St-L.-de-Gonzague (073)	6,5676	240 \$	1 576 \$	1 220 \$	2 796 \$	1 385 \$	50%	1 411 \$	50%
Bon-Pasteur (078)	9,7432	240 \$	2 338 \$	7 690 \$	10 028 \$	3 189 \$	32%	6 839 \$	68%
La Source (082)	3,4865	240 \$	837 \$	3 469 \$	4 306 \$	569 \$	13%	3 737 \$	87%
Les Prés Verts (083)	3,4459	240 \$	827 \$	2 022 \$	2 849 \$	591 \$	21%	2 258 \$	79%
<b>Sous-total:</b>	<b>283,9879</b>		<b>68 157 \$</b>	<b>152 716 \$</b>	<b>220 873 \$</b>	<b>67 258 \$</b>	<b>30%</b>	<b>153 615 \$</b>	<b>70%</b>

Code budgétaire: 3\*\*-1-26200-\*\*\*

Le 3 juin 2019

\* Les montants pour le dépassement du temps moyen est inclus au solde de juin 2018. Voir tableau de suivi "dépassement temps moyen"

Source: services des ressources financières et services des ressources éducatives

Audrey Piquette

Directrice adjointe services des ressources humaines



## Perfectionnement conventionné des enseignants (7-0.00)

Année scolaire 2018-2019

### Écoles secondaires

Écoles	Nombre de postes d'enseignants équivalent à temps plein 2018-2019	Montant prévu à la convention collective par enseignants à temps plein	Budget de perfectionnement 2018-2019	Solde disponible au bilan antérieur (30 juin 2018)	TOTAL DISPONIBLE POUR PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 2018-2019	Dépenses engagées en 2018-2019		GRAND SOLDE DISPONIBLE AU 1er octobre 2018	
						Montant	%	Montant	%
Cité étudiante	44,1951	240 \$	10 607 \$	8 315 \$	18 922 \$	4 233 \$	22%	14 689 \$	78%
Quatre-Vents	53,2927	240 \$	12 790 \$	20 923 \$	33 713 \$	13 084 \$	39%	20 629 \$	61%
Poly. Normandin	27,2358	240 \$	6 537 \$	8 599,00 \$	15 136 \$	5 755 \$	38%	9 381 \$	62%
Jean-Dolbeau	33	240 \$	7 920 \$	-1 180 \$	6 740 \$	8 075 \$	120%	-1 335 \$	-20%
Le Tournant	7,1545	240 \$	1 717 \$	4 302,00 \$	6 019 \$	3 106 \$	52%	2 913 \$	48%
Des Chutes	22,3984	240 \$	5 376 \$	3 956 \$	9 332 \$	2 418 \$	26%	6 914 \$	74%
<b>Sous-total:</b>	<b>187,2765</b>		<b>44 946 \$</b>	<b>44 915 \$</b>	<b>89 861 \$</b>	<b>36 671 \$</b>	<b>41%</b>	<b>53 190 \$</b>	<b>59%</b>

Code budgétaire: 3\*\*-1-26200-\*\*\*

Le 3 juin 2019

Audrey Piquette  
Directrice adjointe services des ressources humaines

Source: services des ressources financières et services des ressources éducatives